

*Initiatives ministérielles*

Il ne fait aucun doute aussi que les Canadiens sont conscients de la contribution importante des immigrants au Canada. J'y reviendrai à la fin de mon intervention.

Le Canada est un pays qui a acquis une certaine importance sur le plan international au cours des 125 dernières années, et ce, grâce à la contribution notable des réfugiés de divers pays. Nous avons l'intention de continuer de les accueillir afin qu'ils fournissent au Canada l'énergie et la détermination que les immigrants apportent à un pays.

En même temps, et je crois qu'il s'agit là d'un fait important par les temps qui courent, nous voulons par ce projet de loi mieux protéger la société canadienne. Il est vrai qu'à l'occasion des gens qui n'auraient pas été admis au Canada essaient de mettre à l'épreuve nos lois, nos règlements, notre ouverture, notre générosité en tant que nation.

• (1550)

En toute honnêteté, les Canadiens en ont assez de ceux qui essaient de contourner le système. Ce projet de loi vise à répondre à la frustration de la société canadienne. Nous voulons offrir un programme d'immigration qui est juste, bien équilibré et efficace.

Il me semble juste de dire que la détermination du statut de réfugié est un problème qui se pose dans le monde entier. Il y a deux semaines, je me suis rendu à la rencontre des ministres de la Sécurité en Europe, à Lisbonne, au Portugal, où l'on a abordé un important sujet de discussion: l'asile; ce qui constitue un asile acceptable; la Convention de Dublin; les visas et leur utilisation abusive. Il s'agit d'un problème politique très grave, car la plupart des pays occidentaux font face à des pressions de plus en plus grandes de la part de migrants qui sont à la recherche de la stabilité politique et économique. On a aussi soulevé les disparités économiques; l'augmentation des services de transport qui a permis un afflux imprévisible vers l'Europe de l'Ouest, l'Australie, les États-Unis et, naturellement, le Canada.

Ces importants déplacements non préparés présentent un défi pour le Canada et les autres pays industrialisés. Il s'agit d'une question complexe qu'aucun pays ne saurait résoudre seul. Une coopération internationale s'impose si nous voulons nous attaquer aux problèmes qui sont à l'origine de ces migrations massives et faire face à ceux qui cherchent à profiter du système.

Des pays comme le Canada doivent appliquer une politique d'immigration efficace pour faire en sorte que

tous soient traités également et équitablement et pour protéger les intérêts du Canada.

Je ne crois pas que, dans nos traditions, il y ait place pour les resquilleurs. Les Canadiens estiment que les immigrants doivent respecter la réglementation. Ils ne prisent guère ceux qui essaient de déjouer le système. Nous avons derrière nous une longue tradition d'accueil des personnes qui ont besoin de protection, mais, à dire vrai, ceux qui essaient de déjouer le système nous inspirent des réticences.

Il est certain que les coûts du programme d'immigration augmentent. Si l'application de ce programme est faussé par les réfugiés illégaux, par ceux qui profitent de notre ouverture, les citoyens se méfient de l'ensemble du programme d'immigration. C'est ce que nous essayons de prévenir par ce projet de loi. Nous essayons tout simplement d'empêcher les gens de se soustraire aux contrôles de l'immigration. L'intégrité de notre programme d'immigration ne peut être préservée si le gouvernement ne s'occupe pas du problème causé par ceux qui abusent du système.

Je pense que le projet de loi répond aux préoccupations des Canadiens et qu'il empêchera ceux qui essaient de déjouer le système d'y parvenir. C'est la raison pour laquelle, à titre de solliciteur général et compte tenu des responsabilités qui m'incombent, je suis très heureux d'appuyer sans réserve le projet de loi dans son intégralité, et en particulier les modifications ayant trait aux questions de sécurité et d'application de la loi, ce qui englobe la responsabilité du SCRS et de la GRC.

Le projet de loi renferme entre autres des changements législatifs qui renforcent les dispositions de la loi ayant trait aux personnes non admissibles, de façon à ce que le Canada ne devienne pas un refuge pour les terroristes à la retraite ou actifs. Depuis quelques années, les responsables de la sécurité nationale se préoccupent de plus en plus du fait que des personnes ayant des antécédents terroristes essaient d'entrer au Canada. Je vous dis bien franchement que cette mesure législative va fermer la porte à ces personnes. En fait, celle-ci améliore notre capacité, en tant que gouvernement, à fermer cette porte.

Ce projet de loi améliore aussi notre capacité à exclure les personnes ayant des antécédents criminels ou associées à des organisations criminelles. Les nouvelles dispositions législatives aideront la GRC et les autres corps policiers à lutter contre le crime organisé.